Département du Doubs Arrondissement de MONTBELIARD Canton de VALENTIGNEY

Commune de <u>VALENTIGNEY</u> 25700 EXTRAIT n° 2024-116

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 16 octobre 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 16 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice: 33

Nbre de membres présents : 28

Lise Présents: MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. PAVILLARD. VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI Dominique MOSSINA. Claude-Françoise Nadine MERCIER. Pierre DANGEL. SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Omar RABEI.

Nbre de suffrages exprimés : 32

<u>Excusés</u>: MMES. MM Bernard COQU. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR

Absents: M. Valère NEDEY.

Pouvoirs: Bernard COQU

Stéphanie BOURQUIN Jean-François HEIL Saniye AKDEMI pouvoir à Philippe GAUTIER pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER pouvoir à Jean-Louis RENGGLI pouvoir à Pierre MOSSINA

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION: le 10 octobre 2024

<u>Secrétariat de séance</u> : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame MICHAUD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 11 septembre 2024 est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FACADES

> Accusé de réception en préfecture 025-212505804-20241016-2024-116-DE Date de télétransmission : 21/10/2024 Date de réception préfecture : 21/10/2024

Extrait du registre des délibérations n°2024-116

OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FACADES

Monsieur le Maire informe que par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a adopté un dispositif d'aide aux ravalements des façades et aux travaux d'isolation des maisons d'habitation et des surfaces commerciales.

Le montant de l'aide attribuée correspond à 20% du produit des deux données suivantes :

- La surface de la façade de l'accès principal à l'habitation visible depuis le domaine public, cette surface étant limitée à 300 m²,
- Le prix unitaire subventionnable des travaux, ce dernier étant le prix unitaire facturé au pétitionnaire, plafonné à 25.00 € TTC/m² pour des travaux de ravalement, et à 60.00 € TTC/m² pour des travaux de ravalement et d'isolation.

La demande suivante a été examinée et est éligible à cette subvention :

Ravalement des façades du bâtiment à usage mixte (commerce + habitation) de la SARL « Au Père Pétrin » représentée par M. LAMBERT Stéphane situé 41 rue Oehmichen (Déclaration Préalable 24A0019, travaux achevés le 17 septembre 2024),

Les caractéristiques des éléments retenus pour le calcul de la subvention, ainsi que le montant

de ladite subvention sont les suivants :

NOM Prénom	Surface	Prix unitaire	Dépense	Montant de la
	retenue	retenu	subventionnable	subvention
	(1)	(2)	$(3) = (1) \times (2)$	$(4) = (3) \times 20\%$
LAMBERT Stéphane	100.00 m ²	25.00 € TTC/m ²	2 500.00 €	500.00 €
TOTAL				500.00 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées, AUTORISE Monsieur le Maire à verser la subvention ci-dessus mentionnée,

- DIT que la présente délibération sera :
- > Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- > Notifiée à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- > Publiée et affichée conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié executoire,

Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture 025-212505804-20241016-2024-116-DE Date de télétransmission : 21/10/2024 Date de réception préfecture : 21/10/2024